

Compte-rendu de la commission assainissement
Mardi 27 novembre 2018 au siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. MAX IVAN, M. Julien MERLE, M. HERVE AURIACH, M. Gérard SANJULLIAN, Mme Maryvonne HAMMERLI MME MARIE JOSE AUNAVE
M. Olivier PROUTEAU, Mme Brigitte LANÇON
EXCUSES : M. OLIVIER SURLES, M. PASCAL CROZET
Absent : M. Jean Marc PRADINAS

1. Point sur les travaux assainissement 2018

2018		Coût en € TTC des travaux y compris MOE, divers et imprévus
Camaret-sur-Aigues		
Avenue du Mont-Ventoux	Travaux terminés	127 000 €
Piolenc		
Avenue Saint Louis (partie centrale)	Travaux réceptionnés	229 000 €
Sérignan-du-Comtat		
Rue des Magasins	Travaux terminés	118 000 €
Fin des travaux du réseau de transfert	Travaux réceptionnés	1 500 000 €
Violès		
Route d'Orange	Début des travaux en 2019	205 000 €

M. MERLE précise que des crédits supplémentaires à ceux prévus en 2018 (40 000 €) devront être affectés aux travaux de la route d'Orange à Violès.

2. Point sur les travaux assainissement 2018

Assainissement collectif - Travaux prévisionnel 2019					
Camaret-sur-Aigues	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Chemin battu	x				Attente ITV En coordination avec la commune. Une casse en 2018.
Sous-total Camaret	- €				
Lagarde-Paréol	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Lagarde Paréol	- €				
Piolenc	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Impasse des Mians					Chiffrage en cours. En coordination avec le RAO et la commune
Sous-total Piolenc	- €				
Sainte-Cécile-les-Vignes	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Route de Lagarde	290 000,00 €	43 500,00 €	333 500,00 €	400 200,00 €	
Traverse Tournier	?				attente résultats ITV Coordination avec le RAO
Sous-total Ste Cécile	290 000,00 €				
Sérignan-du-Comtat	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
ZAE Rameyron	25 266,00 €		25 266,00 €	30 319,20 €	pour 4 lots à construire dans ZAE Rameyron
Rue du Trouillas	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000,00 €	276 000,00 €	chiffrage à reprendre avec notre marché BC travaux
Chemin du Gué	?				attente résultats ITV Coordination avec le RAO et la commune
Impasse de la petite vignette	?				attente résultats ITV Coordination avec le RAO et la commune
Sous-total Sérignan	200 000,00 €				
Travaillan	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Sous-total Travaillan	- €				
Uchaux	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Sous-total Uchaux	- €				
Violès	2019	MOE et imprévus et révision de prix (15 %)	Total HT	Total TTC	Remarques
Route d'Orange	156 076,80 €	23 411,52 €	179 488,32 €	215 385,98 €	en coordination avec le RAO
Sous-total Violès	156 076,80 €	23 411,52 €	179 488,32 €	215 385,98 €	
Travaux divers	2019		Total HT	Total TTC	
Travaux non affectés à 1 opé	100 000,00 €				
Sous-total travaux	100 000,00 €	- €	- €	- €	
Réhabilitation					
Extension					

Les membres présents de la commission n'ont pas d'observation sur ce prévisionnel de travaux.

3. Point sur les marchés de prestation de service relatifs à la gestion et à l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, traitement et valorisation des boues, hydrocurage préventif des réseaux d'assainissement

a. Gestion et entretien des ouvrages d'assainissement collectif, traitement et valorisation des boues

2018 :

Depuis le 1^{er} juillet dernier, la société CEO-VEOLIA gère les ouvrages d'assainissement des communes de Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès. Le tableau, ci-dessous, reprends les investissements réalisés sur les postes de relevage (PR) et les stations d'épuration (STEP) : remplacement de pompe, SOFREL, sonde, préleveur...

Investissement	PR	STEP
Lagarde-Paréol	0 €	0 €
Piolenc	13 864,04 € TTC	25 060,23 € TTC
Sainte-Cécile-les-Vignes	4 598,27 € TTC	12 763,38 € TTC
Sérignan-du-Comtat	2 570,10 € TTC	/
Uchaux	2 529,41 € TTC	3 265,56 € TTC
Violès	0 €	12 458,50 € TTC
TOTAL	23 561,82 € TTC	53 547,67 € TTC

2019-2021 :

Les services de la Communauté de communes ont lancé une consultation en septembre pour l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, traitement et valorisation des boues. L'appel d'offres qui a été publié le 12 septembre au BOAMP et au JOUE, a été déclaré sans suite par le pouvoir adjudicateur, pour des motifs d'intérêt général. Pour permettre à la collectivité de disposer du temps nécessaire au lancement d'une nouvelle procédure formalisée, il va être proposé au prochain conseil communautaire d'approuver un avenant de prolongation du marché conclu avec la société Compagnie des eaux et de l'ozone (CEO / groupe VEOLIA), pour une durée de trois mois et selon les mêmes conditions tarifaires.

b. Hydrocurage préventif des réseaux d'assainissement

2018 : l'hydrocurage préventif a été réalisé par la société CHIMIREC MALO selon les linéaires, ci-dessous :

	Mètres linéaires hydrocurés
Lagarde-Paréol	313
Piolenc	3520
Sérignan-du-Comtat	1967
Sainte-Cécile-les-Vignes	2004
Uchaux	535
Violès	935
TOTAL	9274

2019/2021 :

Une consultation a été publiée pour la période 2019/2021 pour la réalisation d'un hydrocurage préventif de 15 000 mL par an sur les 8 communes de la communauté de communes, soit 15% du linéaire total

La CAO du 27/11/2018 a retenu l'offre de SAUR pour un montant annuel de 12 000 €HT, 13 200 €TTC.

c. Branchements assainissement

En 2018, la réalisation des branchements assainissement a été confié à l'entreprise BASSO TP. Les

	Nombre de branchements réalisés
<i>Lagarde-Paréol</i>	<i>0</i>
<i>Piolenc</i>	<i>18</i>
<i>Sérignan-du-Comtat</i>	<i>11</i>
<i>Sainte-Cécile-les-Vignes</i>	<i>2</i>
<i>Uchaux</i>	<i>0</i>
<i>Violès</i>	<i>3</i>
TOTAL	34
Coût total	68 000 €TTC
Coût moyen du branchement	1 987 €TTC

Le montant de la participation pour les frais de branchement est de 2000 € ce qui correspond au coût moyen d'un branchement sur l'année 2018.

4. Fixation du montant de la redevance d'assainissement collectif

M. MERLE présente une simulation tarifaire de la redevance assainissement avec uniquement une part pour la communauté de communes étant donné que ce service sera géré en régie avec des prestations de service.

L'objectif est de ne pas dépasser un prix global de l'assainissement à 3 €/m³. Il est proposé une part fixe à 47 € HT/an et une part variable à 2,48 € HT/m³, parts identiques à ceux de 2018.

Comparatif 2017/2018 et 2019

2017-2018	CCAOP		Déléataire		TOTAL		
	Abonnement (€ HT/an)	Consommation pour 80 m ³ (€ HT)	Abonnement (€ HT/an)	Consommation pour 80 m ³ (€ HT)			
Camaret-sur-Aigues	47,00	89,60	42,43	71,20	250,23	3,13	€/HTm ³
Lagarde-Paréol	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³
Piolenc	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³
Sainte-Cécile-les-Vignes	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³
Sérignan-du-Comtat	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³
Travaillan	47,00	89,60	42,43	71,20	250,23	3,13	€/HTm ³
Uchaux	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³
Violès	47,00	198,40			245,40	3,07	€/HTm ³

2019	CCAOP		TOTAL		
	Abonnement (€ HT/an)	Consommation pour 80 m ³ (€ HT)			
Camaret-sur-Aigues	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Lagarde-Paréol	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Piolenc	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Sainte-Cécile-les-Vignes	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Sérignan-du-Comtat	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Travaillan	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Uchaux	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³
Violès	47,00	198,40	245,40	3,07	€/HTm ³

5. Convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement

Les services de la communauté de communes ont travaillé avec ceux de la SAUR pour obtenir une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement dont les principales nouveautés sont listées, ci-dessous :

- **Versement à la CCAOP :**
 - o Le 1^{er} Mars de l'année N : 45% du montant hors taxe de la surtaxe perçue par la CCAOP au titre de l'exercice précédent,
 - o Le 1^{er} septembre de l'année N : 45% du montant hors taxe de la surtaxe perçue par la CCAOP au titre de l'exercice précédent,
 - o Le 1^{er} Juin de l'année N +1 : le solde hors taxe des montants encaissés de l'exercice n,
- **1 seul courrier de relance réalisé par la SAUR.** En cas d'insuccès suite à ce courrier, la CCAOP assurera le recouvrement avec le Trésor Public.
- Rémunération de la SAUR : **1,50 €HT par facture émise**
- La SAUR ne facturera plus les forfaits forage assainissement. Les services de la communauté de communes le réaliseront en interne (environ une centaine d'abonnés).

6. Tarif de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers non domestiques

Du fait de la reprise en régie du service public d'assainissement depuis le 1^{er} juillet 2017, c'est la communauté de communes qui perçoit seule le produit de la redevance d'assainissement collectif dont vont devoir s'acquitter les usagers non domestiques (industriels, caves particulières, etc.) et il appartient au conseil communautaire d'en fixer chaque année les tarifs.

Les membres de la commission n'ont pas d'observation sur ces tarifs.

M. PROUTEAU indique que les tarifs des 3 industriels de Camaret-sur-Aigues correspondent aux montants annuels moyens perçus par SUEZ sur 2017 et 2018.

Il ajoute que ces tarifs peuvent bien évidemment faire l'objet de débat durant le conseil communautaire.

Usagers non domestiques						
	Déclaration de récolte	DCO kg/an	Abonnement	Part proportionnelle		TOTAL
			€/an	€/kg DCO	€/an	€/an
BERENGIER	/	1 010	47	1,25	1 262,50	1 309,50
LE CABANON	/	51 462	28 000	1,25	64 327,50	92 327,50
RAYNAL & ROQUELAURE	/	78 189	28 000	1,25	97 736,25	125 736,25
CHABERT GUEZE	/	4 400	47	1,25	5 500,00	5 547,00
Friedmann	200 000	4 000	47	1,25	5 000,00	5 047,00
Cave Moun Pantai	750	195	47	1,25	243,75	290,75
Cave Grand Bois	1 500	390	47	1,25	487,50	534,50
Cave Damase	600	156	47	1,25	195,00	242,00
Cave Lou Moulin	1 500	390	47	1,25	487,50	534,50
Cave Mavette	800	208	47	1,25	260,00	307,00
Cave Tourbillon	1 350	351	47	1,25	438,75	485,75
Cave VIALLES	1 250	325	47	1,25	406,25	453,25

Remarques :

- La Cave VIALLES de Violès n'a toujours pas signé de convention malgré les relances de la CCAOP.
- De nouvelles conventions devront être signées au début de l'année 2019 avec les 3 industriels de Camaret.

Mme AUNAVE va relancer la Cave VIALLES et tiendra informée les services de la communauté de communes.

7. Création d'une régie pour le service public d'assainissement

M. PROUTEAU indique qu'il est en contact avec les services du Trésor public et de la Préfecture pour la création d'une régie pour le service assainissement.

Cette question sera présentée à un prochain conseil communautaire.

8. Etude des dossiers de demandes de subventions octroyées par la Communauté de communes 2017 pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres de la commission doivent se prononcer sur l'attribution des aides financières accordées par la Communauté de communes pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif en fonction des critères d'éligibilité suivants :

- Contrôle diagnostic réalisé ;
- Présence d'un risque de pollution du fait de rejets directs des effluents dans le milieu naturel ;
- Présence d'un logement non raccordé et non raccordable au réseau d'adduction en eau potable.

NB : les logements en location ne peuvent pas prétendre à cette subvention.

Dossiers retenus :

Nom	Adresse	Commune
Gaël BARRIERE et Samantha BURGOS-FOUILLET	143, chemin Grange Blanche	84850 CAMARET-SUR-AIGUES
Gérald SANJULLIAN et Céline HULLO	649, chemin d'Avignon - Temple et Peyrette	
Patrick WINKELMANN	406, chemin de Saint Tronquet	
Emmanuelle MAUDUIT	1639, Les Garrigues	84420 PIOLENC
Estelle GAMBA	142, chemin des Rouchons	
Monique VALENTIN	1894, chemin de Caffin	84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
Yann BILANCINI	606, route de Bollène	
M. et Mme Christophe VARGAS	469, chemin des taillades	84830 SERIGNAN-DU-COMTAT
Manuel GRACIANO	320, chemin des troupeaux	84100 UCHAUX
Patricia SCHWOB	195, chemin de l'Estagnet	

9. Questions diverses

M. SANJULLIAN souhaiterait une estimation des travaux de raccordement du hameau de Saint Paul.